L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI, 25 JUILLET 1889.

MORNING REVERIE.

"It is marvellous how a man like my husband, who prides himself on his tidy appearance, can carry so much hidden dirt. If the edge of my skirt looked as abominable as the bottom of his trousers he'd fly in a rage. And all this could be avoided if he would use

Wolff's ACME Blacking

on his shoes, but he won't; and yet he says it is the finest Dressing in the world for his Harness. Some men are just pig headed, and John is one of them."

WOLFF & RANDOLPH, Philadelphia.

Sold by all Dealers and Harness Makers.

A Ste-Anne.

C'est demain la Fête Patronale de l'Eglise Ste-Anne, dont la célébration promet d'être brillante.

De cette promesse qui sera tenue, nous n'en avons aucun doute, il faut féliciter tout d'abord Mme Thérèsa C. Buckley, Organiste de Ste-Anne, c'est elle qui est chargée d'organiser ces solennités religieuses, sous le rapport artistique, pouvons-nous dire, et il faut reconnaître qu'elle remplit habilement sa mission.

Elle sait toujours bien composer le Chœur, elle le prépare, elle le conduit avec tact, avec sûreté, et quoique ne disposant pas toujours d'éléments nombreux, elle groupe ceux-ci avec art, elle en tire parti avec discernement.

Nous avons plusieurs fois assisté à des exécutions musicales, en l'église Ste-Anne, et en avons rapporté une impression favorable que nous nous sommes plu à consigner dans les colonnes de l'Abeille.

S'il nous est possible d'assister à la cérémonie de demain nous avons bien des raisons de penser que nous en reviendrons avec la même satisfaction.

Mme Buckley a fait choix, pour cette célébration, d'une Messe de Weber, œuvre où a passé le grand souffle du maître allemand, de l'ami et du précurseur de Meyerbeer.

Cette large et importante composition a été répétée longtemps, avec un soin minutieux; le chœur de Ste-Anne s'y distinguera certainement.

Mme Thérèsa Buckley, toujours à la recherche des jolies voix, a eu, une fois de plus, la main heureuse; on sera de notre avis, en lisant ces noms de ses collaboratrices et collaborateurs de demain: Mmes Witham, Lejeune, Roach, Mlle Holland; MM. Van Huffien, Kernion, Siebrandt, Durel.

Ces noms très recommandables, donnés, revenons aux détails; ils valent la peine d'être rappelés:

Veni, Creator! de Rossini, chanté par Mme Lejeune;

A L'OFFERTOIRE: *Hommage à Ste-Anne*, chanté par M. Joseph Durel;

Benedictus, quintette par Mme Witham, Mlle Holland, MM. Siebrandt, Kernion, Durel;

Après la Messe, Bénédiction du Saint Sacrement, où se placeront les morceaux suivants:

Sancta Maria! de Faure, par Mme Roach; *O Salutaris Hostia!* de Mozart, par M. Van Huffien; *Tantum ergo*, de Donizetti, double quatuor chanté par les quatre groupes ci-après: Mmes Witham et Roach, sopranos; Mme Lejeune et Mlle Holland, contraltos; MM. Siebrandt et Kernion, ténors; MM. Van Huffien et Durel, basses.

On le voit, l'intérêt musical de cette solennité est très vif; le talent des interprètes aidant, il y aura un nouveau succès pour l'Eglise que dessert le Rév. Père Tumoine, et où l'on entend fréquemment de bonne musique, des voix sympathiques.

La cérémonie commencera dès huit heures à cause de l'excessive chaleur actuelle.

La Messe sera chantée par un Missionnaire d'Algérie, le Rév. Père Tournier et le Sermon sera donné par le Rév. Père Martin.

Fort Espagnol.

Le Fort Espagnol est en plein mouvement, le patronage que lui accorde le public a porté ses fruits.

Le directeur de l'endroit a voulu en témoigner immédiatement sa gratitude. Dans ce but, il a élargi son programme, et l'on passe maintenant, au Fort Espagnol, des soirées fort aimablement remplies.

C'était d'abord l'orchestre militaire, dirigé par M. Binns, un maestro venu de Londres, et cette fanfare a obtenu aussitôt de la vogue.

Mais on a pensé qu'il fallait mieux faire encore, et à cet effet il a été engagé une troupe de vaudeville américaine qui fonctionne déjà depuis plusieurs jours.

Les comiques y sont en bon nombre et cette note prête une très heureuse diversité au programme.

Après avoir entendu un morceau exécuté par l'orchestre en plein vent, on entre au théâtre et on y entend quelques scènes de farces amusantes, tout cela sans bourse déliée; car les soirées passées au Fort Espagnol ne coûtent que le prix de l'excursion, c'est-à-dire 15 cents aller et retour.

A cette troupe de vaudeville s'ajoutera, dès ce soir, la famille Sparks, engagée pour quelques représentations. On nous dit que les exercices en sont très curieux.

M. Sparks est un *muscle* de premier ordre; il le prouve en contraignant à l'immobilité complète et par la seule force de ses bras, deux chevaux ardents, vigoureux, qu'on excite à la course.

Les fêtes du Fort Espagnol, auxquelles se mêleront bientôt des feux d'artifice et des jeux divers, ont lieu tous les soirs. Elles commencent à six heures.

Voir l'annonce à la première page du journal.

Jockey Club.

Nos lecteurs n'oublieront pas que la troisième et dernière fête de nuit du New Louisiana Jockey Club, Avenue de l'Esplanade, a lieu demain vendredi.

Il y aura Concert-Promenade et soirée dansante.

Les portes du Club seront ouvertes à six heures et la fête se continuera jusqu'à onze.

The Last American.

Nous recevons de M. Geo. F. Wharton, 5 rue Carondelet, un petit volume illustré, de 78 pages, portant ce titre: *The Last American*, publié par la maison newyorkaise Frederick A. Stokes et frère. Boutade sur laquelle nous n'avons eu que le temps de jeter un coup-d'œil et qui ne manque pas d'originalité.

L'auteur M. J. A. Mitchell nous transporte à l'année 2951. Un amiral de la marine du Shah de Perse d'alors est poussé par les hasards du vent vers notre continent américain.

Seulement ce continent n'est plus qu'une vaste solitude, une nécropole géante, où des ruines seules indiquent le passage d'un peuple quelconque dont l'histoire n'est connue que très vaguement, grâce à quelques pages sauvées de la destruction.

L'amiral et sa suite prennent terre d'abord à New York, puis se rendent à Washington, dont quelques débris subsistent seulement; et là, par une suite d'incidents inutiles à raconter ici, ils livrent combat au dernier Américain survivant des jours d'antan et anéantissent ainsi cette race qui se comptait jadis par centaines de millions. Ce qui [illegible] pas les explorateurs [illegible] leur navire à voiles [illegible] à propos de ce peuple disparu qui, pour [illegible], avait une force motrice [illegible] plus l'usage des voiles et lui [illegible] de traverser l'Océan en [illegible] jours; des chemins équipés de [illegible] sorte qu'on voyageait avec une vitesse vertigineuse, sur des pinces de [illegible] d'acier, en transportant un monde [illegible] et de fer; un [illegible] communiqué au soleil et [illegible] tous phénomènes que l'écrivain [illegible] pouvoir en 2951 ne s'était [illegible] comme des prodiges dont on [illegible] vainement le secret.

[illegible] est la donnée que nous [illegible] pour avoir [illegible] le volume.

TERRAINS ET OUTILS.—[illegible] de Fere [illegible].

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 25 juillet 1889.—Indications: Pourra [illegible]; beau temps un peu plus frais; vents variables.

Température du 24 juillet 1889. Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens, No 145 rue du Canal.

	Centigrade	Fahrenheit
7 heures du matin	[illegible]	[illegible]
1 P. M.	[illegible]	[illegible]
7 P. M.	[illegible]	[illegible]

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES

Inscrits au Bureau de santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

John Abadie à Mlle Mary Bateman.
George Griffin à Mlle Parie Parker.
William Fennaly à Mlle Julia E. Lange.

Naissances.

Mme Charles Weitzel, un garçon.
Mme Louis J. Cassagne, un garçon.
Mme Louis Fink, un garçon.
Mme Austin A. Hartley, une fille.
Mme Frank Heuffert, un garçon.

Décès.

Lena Picard, 7 mois et 26 jours, paroisse Ascension, Lne.
René E. Brunet, 30 ans, 135 rue Constance.
John Lowry, 57 ans.
Frank Neaman, 15 mois, 27 rue Morale.
J. F. Kelley, 17 mois, 66 rue Rousseau.
Joséphine Bourree, 7 mois, 23 1/2 rue Washington.
Walter McDermott, 26 ans, 42 rue Palmyre.
Edward J. Winter, 26 ans, 12 rue Palmyre.
Elizabeth Johnson, 35 ans, 121 1/2 rue Esplanade.
Mme Angeline Letten, 30 ans, 23 rue Ursulines.
Elizabeth Guthans, 4 ans, coin des rues Baronne et Mandeville.
Chas. H. Treyer, 27 ans, coin des rues Magazine et Foucher.

Ventes inscrites au bureau de l'annotateur des aliénations:

Wingel Zimmerman au Louisiana Tanning Company, huit terrains bornés par les rues Toulouse, White, Broad et promenade Carondelet, $2,000.

L. Bergiak et autres à J. Charles, deux terrains bornés par les rues Jackson, Franklin, Market et Verret, $850.

R. M. Walmsley et sa femme, à Mme J. J. Barr, deux terrains bornés par les rues Camp, Chestnut, Première et Deuxième, $15,000.

G. H. Dunbar à J. Erickson Jr, un terrain borné par les rues Chartres, Royale, Désiré et Elmire, 200.

C. Barckel à L. P. Sahuqué, un terrain borné par les rues Johnson, Galvez, Lapeyrouse et Onsaga, $700.

A. Dubroca et autres au American Homestead Company, un terrain borné par les rues St-Claude, Remparts, St-Philippe et Ursulines, $5,000.

American Homestead Company à H. A. Gabert, la propriété ci-dessus mentionnée, $4,200.

A. C. Green à D. H. Holmes, un terrain borné par les rues Canal, Douane, Bourbon et Dauphine, $6400.

Veuve et héritiers de B. S. Twichell à Mlle J. B. Twichell, deux terrains bornés par les rues St-Charles, Girod, Carondelet et Julie, $3750.

T. Wolfe Jr. à Mlle A. B. Fulham, un terrain borné par les rues St-Charles, Milan, Carondelet et Berlin, $2200.

H. Reail à K. Ahern, un terrain borné par les rues Constance, Magazine, Cadix et Valence, $1400.

V. Leithmann à E. Edgar, deux terrains bornés par l'avenue Henry Clay et les rues Boston, Market et ——, $300.

Mme M. Schmitt à J. Voelkel, deux terrains bornés par les rues Water, Amelia, Tchoupitoulas et Peniston, $1500.

J. Bunol à F. Bilbeny, un terrain à West End, $1000.

R. F. Hogsett Jr. à F. A. Lee, un terrain borné par les Remparts, Canal, Commune et Dryades, $1800.

T. J. Hawthorn à M. Joaquin, un terrain borné par les rues Villeré, Espagne, Robertson et l'avenue Washington, $100.

C. Avettan et autres à Mme F. Tricou, un ilet de terre borné par les rues Dupré, Toulouse, White et promenade Carondelet, $1000.

Mme F. Tricou et autres à A. Avettan, un terrain borné par les rues St-Pierre, Toulouse, Sixième et Broad, $900.

Les mêmes au même, deux terrains bornés comme le précédent, $1000.

Mme L. Banero à M. Wainwright, un terrain borné par les rues Quartier, Esplanade, Royale et Chartres, $200.

Cour Civile.—Les successions de Mathias Traub, Chist. Rebeanack et Geo. Brennan sont ouvertes.

Paul Louis Fourchy contre Ant. B. Dembrun pour $300.

A. Augusti contre E. Adler pour être mis en possession d'une propriété achetée à une vente pour taxes.

A. Augusti contre E. Rose dans le même but.

Jos. M. Henderson, Coralie Henderson, Peter Schneller et Rosalie Carratero demandent l'émancipation.

Wm. Fagan contre John C. Libano, pour $300.

Cour Criminelle.—Thos. Cuneo, voies de fait, acquitté.

Vols.—M. Oberlander, propriétaire du Turf Exchange, rue Gravier, près Carondelet, ayant remis, vers 10 heures du matin, à son caissier, une somme de $664 en billets de banque, M. Brown était encore sur le palier, se préparant à descendre au rez-de-chaussée, lorsque d'un cabinet noir est sorti un individu qui, pour lui faire lâcher prise, lui a donné sur le bras un formidable coup et s'est enfui avec les billets.

Les cris de M. Brown ont amené M. Oberlander qui venait à peine de fermer la porte et qui tout étonné de retrouver son caissier encore sur le palier et soignant son bras, lui demanda ce dont il s'agissait. Il fut bientôt mis au courant et déplorait déjà la perte de son argent lorsque deux jeunes gens lui ont remis quelques instants plus tard la somme intacte, racontant que leurs soupçons ayant été éveillés par le départ étrange et précipité d'un individu qui venait du premier étage, ils l'avaient suivi par pure curiosité jusqu'à la rue Commune, entre le Passage des Variétés et Baronne, où, entrant dans un couloir, il cacha un paquet derrière une porte. Après son départ ils prirent le paquet et voyant que c'était de l'argent ils ne doutèrent plus qu'il s'agit d'un vol, et remirent l'argent à M. Oberlander, aussi satisfait que surpris. Il a généreusement offert $50 à chacun des deux jeunes gens qui ont accepté.

On pense que le voleur est un nommé Oscar Stinson.

Un mulâtre de 14 ans, Albert Simmons qui travaille chez M. Philippe Wagner, No 151 rue Constance où habite aussi Mme Fuller a été arrêté sur une accusation de celle-ci à qui a été volé un écrin contenant pour $60 de bijoux.

Accident.—Un enfant de 4 ans, Chas. Olsen, habitant rue Port, près Enghien, a avalé, le 18, à 3 h. 30 p. m., un de ces petits morceaux de fer en croix avec lesquels les enfants jouent aux osselets. Transporté chez ses parents, il fut ensuite transféré à l'hôpital où fut pratiquée l'opération de l'extraction du jouet. Il est resté depuis en traitement à l'hôpital et y est mort hier à 3 h. 30 p. m.

Chute d'une citerne.—Au No 208 de la rue Royale les fondements de deux citernes ont cédé et les deux réservoirs se sont renversés contre le mur du No 49 de la rue Dumaine, causant $25 de dommages.

Abus de confiance.—Hier, à 4 heures de l'après-midi, M. Jacob Broders ayant rencontré son fils encoigneur Dauphine et Flood, l'a fait arrêter pour abus de confiance parce que depuis quelques jours il collecte de l'argent en son nom et abuse même de sa signature.

Accident.—Hier matin, à 7 h. 40, Albert Gelister, employé de la fabrique de cercueils située rue Upperline, a été blessé à la main droite par une scie circulaire.

Le feu.—Hier soir à 6 heures, une courroie des Lane Mills, échauffée par la friction, a pris feu. Dommages, $20.

Hier soir à 8 heures 30, le feu a endommagé pour $200 le No 396 de la rue Bourbon, occupé par Mme Vve Tudury. Le mobilier, qui n'était pas assuré, a beaucoup souffert.

Insolation.—Un enfant de 12 ans, Julien Moore a été frappé d'insolation hier matin à 7:15 heures à la gare du Louisville-Nashville au pied de la rue du Canal.

Paragraphes.—M. Hyams, de retour de Chicago, est descendu à l'hôtel Dundonald. C'est lui qui a été chargé de choisir l'emplacement de la grande fabrique de glace que des capitalistes de Chicago [illegible] de construire à la Nouvelle-Orléans. M. Hyams pense que [illegible] l'usine [illegible] cette chose faite, et [illegible] s'occupera de la construction des bâtiments.

—M. Geo. Gerussa, employé de chemin de fer, a eu une [illegible] d'un coup de [illegible] par un individu avec lequel il [illegible] à Memphis.

[illegible]

Conférence sur les affaires d'Afrique.

Il se confirme qu'une nouvelle conférence sur les affaires d'Afrique se tiendra à Bruxelles, cet automne. L'initiative en a été prise par l'Angleterre, de concert avec l'Allemagne. Il s'agit de faire suite à la conférence de Berlin sur le Congo.

L'acte général de celle-ci avait posé les grands principes de l'action européenne sur le continent noir. Depuis lors de nouvelles questions ont surgi. L'Europe tout entière s'est ruée sur les régions inoccupées de l'Afrique. L'Allemagne a poussé à fond la politique coloniale, qu'elle inaugurait à peine en 1885.

Du coup, les problèmes africains ont pris un degré d'acuité tout nouveau. L'esclavage, dont l'intérêt languissait un peu dans les esprits, depuis les jours où, en Angleterre, les Wilberforce, les Buxton et les Macaulay, et, en France, les Schœlcher et les duc de Broglie dénonçaient les horreurs de la traite,—l'esclavage a reparu au premier rang.

Pendant que le cardinal Lavigerie va présider, à Lucerne, le congrès dont la convocation est due à son zèle apostolique, les cabinets se préparent à aborder ce problème brûlant par une autre face à Bruxelles.

Jusqu'à présent, les puissances n'ont rien fait de sérieux pour détruire ce fléau qui désole l'Afrique. Il leur appartient, pourtant, s'il en faut croire deux experts comme Livingstone et Gordon, de prendre des mesures décisives contre l'esclavage, en le frappant dans sa source, à l'intérieur, et dans ses débouchés, dans le monde musulman, au lieu de s'en tenir aux futiles expédients des croisières chargées d'intercepter la traite par mer.

L'Europe se doit à elle-même comme à l'Afrique d'apporter tout son sérieux à l'étude des moyens de couper le mal dans sa racine. Elle doit également fixer son attention sur le commerce des alcools qui, sous son pavillon, empoisonne la race noire tout entière et menace de la faire disparaître, comme les Maoris de la Nouvelle-Zélande. La conscience publique s'est émue, récemment, de cette incendiation systématique de l'Afrique par les spiritueux.

En Allemagne, où les négociants de Hambourg et de Brême ont la haute main dans ce trafic coupable, le Reichstag a été saisi d'une protestation. On verra si l'ordre du jour de la conférence de Bruxelles comprendra cette question humanitaire.

Autrement, l'opinion risquerait peut-être de ne voir dans cette réunion des représentants des puissances autour d'un tapis vert qu'une réédition *ad usum Africæ* de ces congrès du commencement de ce siècle où la diplomatie dépêchait fort proprement et partageait très équitablement des peuples et des pays qui n'en pouvaient mais.

POMMADE CONTRE LES PARASITES.—Vaseline, 30 grammes; soufre sublimé et lavé, 2 gr.; camphre, 1 gramme.

Frictionner, matin et soir, les régions envahies par les parasites. Donner en outre des bains sulfureux.

A la caserne, au rapport:

Le maréchal des logis chef.—Mon capitaine, Piteu manque à l'appel; que faut-il faire?

Le capitaine, après réflexion.—F....-chez-le dedans jusqu'à ce qu'il rentre.

Petite devinette:

—Quel rapport y a-t-il entre la dix-huitième lettre de l'alphabet et un chien enragé?

—L'R mord et le chien hydrophobe aussi.

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. and L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magasine et St-André.
19 Ste Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St James.
36 Station de Police du 2ème Precinct.
37 Race et Magasine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 13, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Galliope et Front.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 2, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Sucre, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Compagnie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Pauger et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
512 Presse à coton et Levée.
513 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24, rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis.
616 Henry et Bouchina.

THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the French-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

[illegible]

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

[illegible]

DÉPECHES TÉLÉGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

M. Dupert accueilli par la population.

Paris, 24 juillet.—M. Dupert, membre Boulangiste de la Chambre des Députés, a essayé, hier soir, de prononcer un discours à Port-l'Abbé, Finistère; mais il a été attaqué par la foule et assailli à coups de pierres.

M. Dupert a eu plusieurs dents brisées, des blessures à la figure, et la populace a refusé de lui permettre de continuer son discours.

M. Henri Rochefort.

Paris, 24 juillet.—M. Henri Rochefort annonce que le comité Boulangiste pourvoira en plein aux fonctionnaires qui ont été renvoyés du service du gouvernement, à cause de leur adhésion aux principes du Boulangisme, tous les émoluments qu'ils reçoivent actuellement du gouvernement.

Quarante journaux français condamnés à une amende.

Paris, 24 juillet.—Quarante journaux français ont été condamnés à payer une amende nominale pour avoir publié l'accusation portée contre le général Boulanger.

Rente Française.

Paris, 24 juillet.—Le trois pour cent est coté à 83 francs 72 1/2 centimes.

Le général Von Schellendorf.

Berlin, 24 juillet.—Le général Von Schellendorf, dans un discours qu'il a prononcé aujourd'hui à Koenigsberg, a dit que toutes craintes de guerre sont sans fondement. Il espère que cette assurance qu'il donne sera répandue partout afin de dissiper toutes les craintes à cet égard.

Congrès anti esclavagiste international du cardinal Lavigerie.

Londres, 24 juillet.—Le congrès anti-esclavagiste international du cardinal Lavigerie, qui devait s'assembler le 4 août à Lucerne, a été ajourné jusqu'après les élections en France, afin de permettre aux français marquants qui sont intéressés dans le mouvement d'y assister.

Le gouvernement portugais.

Londres, 24 juillet.—Le gouvernement portugais a contracté avec un ingénieur anglais du nom de Sawyer, pour l'achèvement du chemin de fer Delagoa.

Commission Parnell.

Londres, 24 juillet.—Aujourd'hui, à la session de la Commission Parnell, M. Maloney, un ex-fonctionnaire de la Ligue Agraire, a été interrogé.

Il déclare qu'il n'a jamais eu connaissance des documents concernant la Ligue, sauf ceux qui étaient entre les mains de M. George Lewis, solliciteur de Parnell. M. Maloney a ajouté que M. Parnell se trompe quand il avance que lui (Maloney) avait donné l'ordre, en quittant le pays, de détruire les documents en sa possession.

Un grand nombre de documents appartenant à la Ligue Agraire ont été enlevés de la maison rue Bissington, à Dublin, où M. Sexton résidait en 1882. Sa femme à lui (Maloney) était autorisée à tirer des chèques pour la Ligue.

M. Maloney ne peut pas dire pourquoi sa femme avait reçu cette autorisation; peut-être parce que la Ligue des dames, dont elle était trésorière, aidait la Ligue Agraire à achever son œuvre.

M. Miller, de la Banque Nationale, a témoigné qu'aucun paiement ne lui a jamais été fait qu'il fallait détruire les livres de chèques et de Banque de la Ligue.

Nouvelle comète.

Sydney, N. G., du Sud, 24 juillet.—La comète récemment découverte à l'Observatoire Lick, en Californie, est visible ici.

L'ex-roi Milan.

Belgrade, 24 juillet—L'ex-roi Milan est arrivé aujourd'hui à Belgrade.

Son fils, le roi Alexandre, les régents, les membres du cabinet serbe et les représentants étrangers sont allés au-devant de lui à la gare.

L'infanterie autrichienne.

Vienne, 24 juillet—L'infanterie autrichienne a été augmentée de 9000 hommes, ce qui met ce corps sur un pied de guerre.

Le journal Fremdenblatt.

Vienne, 24 juillet—Le journal *Fremdenblatt* dément l'assertion du *Ogrohen*, journal russe, que l'Autriche fomente un conflit entre la Serbie et la Bulgarie.

Le même feuille dit au contraire que le gouvernement autrichien fait tout ce qu'il peut pour éviter une guerre entre ces deux pays.

Le juge Cooley.

Chicago, 24 juillet—Un journal local écrit: Le bruit circule que les "trunk lines" font tout ce qu'ils peuvent pour s'assurer les services du juge Cooley, chairman de la commission du Commerce entre Etats, comme commissaire de l'Association des "Trunk Lines", en remplacement de M. Albert Fink, dont la démission a été acceptée il y a un mois.

On croit que le juge Cooley réfléchit sur l'opportunité d'accepter ce poste aux émoluments de $25,000.

Pluies torrentielles.

Emporia, Kans., 24 juillet—On rapporte de fortes pluies dans toutes les sections de l'Etat. Des trains, au nord et au sud de cette ville, ont été obligés de s'arrêter, à cause de rails complètement enlevés par l'eau.

Réduction de tarif.

Chicago, 24 juillet—Une dépêche de Pittsburg, Pa, annonce: Depuis quelques jours, à la suggestion de M. Locke, surveyor du port de Philadelphia, les estimateurs de Pittsburg ont décidé d'admettre la laine anglaise à raison de 10 cents la livre, au lieu de 30 ou 60 cents, ainsi qu'elle était classée auparavant. Ainsi la laine anglaise sera cotée à meilleur marché que la laine américaine, et l'on craint que cette mesure ne ruine cette industrie.

Comité de secours de Johnstown.

Chicago, 24 juillet—Le comité de secours de Johnstown s'est réuni ce matin, au bureau du contrôleur, et a décidé d'envoyer la balance des souscriptions qui se trouve entre ses mains, c'est-à-dire $25,000, aux autorités de Philadelphie.

WASHINGTON.

L'avocat-général et les chinois.

Washington, 24 juillet—L'avocat-général a donné, au secrétaire de la trésorerie, une opinion par laquelle il déclare, qu'il n'y a pas d'objection légale au transit, par le territoire des Etats-Unis, des chinois récemment arrivés de Cuba à la Nouvelle-Orléans, en route pour la Chine par voie de San Francisco.

Le ministre de Chine a demandé qu'on permit à ces Chinois de traverser les Etats Unis, pour se rendre chez eux, et il est probable qu'en vue de l'opinion de l'avocat-général on acchèdera à sa requête.

Cette opinion est, du reste, conforme à une décision rendue par le solliciteur Hepburn, sur la même question, il y a quelques semaines. Et cependant elle n'avait pas été acceptée par le Département de la Trésorerie.

Le secrétaire de l'ambassade coréenne.

Washington, D. C., 24 juillet.—Le Dr. Allen, secrétaire de l'ambassade coréenne, s'est rendu aujourd'hui au département d'Etat et s'est consulté avec le secrétaire intérimaire Wharton, au sujet du cas de Mme Hattie G. Heron, missionnaire, qui est, dit-on, sous le coup d'une sentence de mort en Corée, pour avoir prêché les doctrines du christianisme.

On n'a pu lui donner aucune nouvelle, car le gouvernement n'en a pas reçu du ministre Dinsmore. On attend néanmoins un câblogramme, demain. Le Dr Allen a dit à M. Wharton qu'il n'ajoutait pas foi à cette nouvelle. Même si la dite dame était accusée de ce délit, elle serait sous la juridiction des cours consulaires, et le souverain, à moins qu'il n'exerçât un pouvoir arbitraire, n'aurait pas pu la faire condamner.

Démission.

Washington, D. C., 24 juillet.—M. David W. Ware, du Missouri, chef de la division [illegible] dans le bureau des pensions, a donné sa démission.

Le meurtrier du Dr. Cronin.

Winnipeg, Man., 24 juillet—Les avocats de Martin Burke ont demandé un writ d'habeas corpus. M. Perdue, en plaidant l'appel, a attaqué la validité du témoignage admis par le juge Bain. Le writ a été accordé.

La cour prendra en considération l'affaire demain.

Vous Portez

Un droguier complet dans votre poche, avec une boite des Pilules d'Ayer. Comme elles agissent directement sur l'estomac et les intestins, elles agissent indirectement sur chaque organe du corps. Quand l'estomac est dérangé, la tête affectée, la digestion décline, le sang s'appauvrit et vous devenez une victime facile de n'importe quelle maladie régnante. Mlle M. E. Boyle, de Wilkes-barre, Pa., exprime toute la vérité en deux mots: "Je ne me sers d'autre médecine que de celle des Pilules d'Ayer. Elles sont tout ce que l'on peut avoir besoin, et juste la chose pour épargner son argent dans les mémoires des médecins."

Voici un exemple

D'un Médecin

qui avait perdu sa pharmacie portative, mais qui ayant avec lui un flacon des Pilules d'Ayer, se trouva entièrement équipé.—Le Dr. J. Arrieco, de San José, Cal., écrit;

"Il y a trois ans, par le plus grand des hasards, je fus forcé, à vrai dire, de prescrire des Pilules d'Ayer pour plusieurs hommes malades parmi un parti d'ingénieurs dans les montagnes de la Sierra Nevada, ma pharmacie portative ayant été perdue en traversant un torrent. Je fus surpris et enchanté de l'action des Pilules, tellement, en vérité, que je fus amené à en faire un autre essai, aussi bien que de votre Pectoral-Cerise et de votre Salsepareille. Je n'ai que des louanges à vous offrir en leur faveur."

Le Dr. John W. Brown, d'Oceana, W. Va., écrit: "J'ordonne des Pilules d'Ayer dans ma pratique, et les trouve excellentes. J'insiste pour leur usage général dans les familles."

Le Dr. T. E. Hastings, de Baltimore, Md., écrit: "Les Pilules d'Ayer contrôlent et guérissent les maux pour lesquels elles sont désignées: une preuve excellente de leur efficacité. Elles sont le meilleur cathartique et le meilleur apéritif que l'on puisse se procurer."

Ayer's Pills,

Préparées par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. Etats-Unis. Vendues par tous les Pharmaciens.

L'ex-Président Cleveland.

New York, 24 juillet—Une dépêche spéciale de Newport, R. I., au journal *World*: L'ex-Président Cleveland doit visiter Newport. Il arrivera en cette ville le 1er août et sera l'hôte, pendant une semaine, de l'ex-commissaire C. C. Baldwin, de New York, à sa villa Avenue Bellevue. Mme Cleveland ne doit pas l'accompagner.

Le journal World.

New York, 24 juillet—Une dépêche spéciale d'Ottawa, Ont., au journal *World* dit: Wm. McDougall, qui est considéré comme l'une des plus hautes autorités du barreau du Canada, a pris une exception à l'assertion qui a été faite, que le récent mariage de George Foster, ministre des finances, avec Mme Chisholm, à Chicago, est illégal.

Il maintient que, d'après les règles internationales, le Canada est obligé de respecter les décisions et les jugements des cours des Etats-Unis. En parlant de cette affaire, M. McDougall dit: Admettons, ainsi que cela été démontré, que Chisholm a pris domicile aux Etats-Unis, il s'était allé, non pas dans l'intention d'y trouver juridiction pour obtenir un divorce, et que Mme Chisholm a été domiciliée aux Etats-Unis, conformément, au décret des cours de l'Etat, dans lequel elle était domiciliée, la dissolution de son mariage avec M. Chisholm est parfaitement légale; et elle était libre de se remarier.

De récentes décisions de cours anglaises, auxquelles se rapporte le Canada, [illegible] précédents donnent raison à cette manière de voir.

Le décret, la décision ou tout jugement d'un pays étranger doit être respecté.

M. Jay Gould.

New York, 24 juillet.—M. Jay Gould, à son retour de Newport, a été interviewé par un reporter du *Tribune*, au sujet des rumeurs mises en circulation après son départ.

M. Gould a dit au reporter qu'elles étaient en général sans fondement.

Relativement au bruit que le Missouri Pacific était sur le point de se retirer de l'Association entre Etats, il a dit:

"Je crois que l'Association existera en dépit du Chicago & Alton R. R.

Cette ligne paie des dividendes, et il est nécessaire que toutes les compagnies solvables fassent tout ce qu'elles peuvent pour maintenir les taux. Le Alton Railroad ne pourra faire aucun tort, parce qu'il y aura assez d'affaires pour tous.

Les récoltes dans le sud-ouest, excepté le coton, ne courent aucun danger. Nous aurons tout le trafic dont nous aurons besoin pour le reste de l'année, et les autres membres de l'Association sont satisfaits de la perspective.

Relativement à la rumeur qu'il avait essayé d'acheter le Alton R. R., M. Gould a répondu:

"Je possède tous les chemins de fer dont j'ai besoin actuellement. Tous mes intérêts sont dans des lignes de chemins de fer et cela m'occupe suffisamment. Je ne suis pas un spéculateur et n'ai pas un intérêt spéculateur sur le marché depuis cinq ans. J'ai, de temps à autre, de l'argent à placer et j'en opère le placement dans des valeurs de chemins de fer. Je n'ai fait aucune offre pour le Alton R. R.

M. Gould a souri quand on lui a dit qu'il avait récemment emprunté de fortes sommes d'argent. Après une pause, il a répondu: "Je prête beaucoup plus que je n'emprunte."

Le travail par contrat.

New York, 24 juillet — Emmerich Hesse, Paul Belijik, Joseph Bal jik et John Andracsik, quatre ferblantiers arrivés d'Allemagne la semaine dernière, en vertu d'un contrat de travail avec un ferblantier de Milwaukee, ont été renvoyés aujourd'hui en Allemagne, à bord du steamer Trave.

Le steamer City of Rome.

New York, 24 juillet—Le steamer *City of Rome* est parti d'ici aujourd'hui, ayant à bord quarante-deux représentants de la classe ouvrière, qui vont faire une tournée dans les grands centres manufacturiers de l'Angleterre, de l'Ecosse, de la France, de l'Allemagne et de la Belgique. Ils visiteront l'Exposition à Paris.

Quatre sténographes et typewriters les accompagnent. Ils seront de retour le 4 septembre, sur le même steamer.

New York, 24 juillet—On n'ajoute pas foi à la nouvelle de l'exécution de Mme Herron, missionnaire à Seoul.

Funérailles de l'ex-Gouv. Dewey.

Lancaster, Wis., 24 juillet—Les funérailles de l'ex-Gouv. Dewey ont eu lieu hier. Le Gouv. Hoard, l'ex-Gouv. Lewis, MM. Taylor, Ludington et autres personnages marquants étaient présents.

Bande d'incendiaires. — Exécution sommaire.

St-Louis, Mo., 24 juillet—La partie est du Comté Van Zandt, Texas, est envahie par une bande d'incendiaires, qui brûlent partout les églises et les écoles.

Quatre de ces bâtisses ont été détruites en une semaine; une forte excitation règne parmi les citoyens.

Un nègre du nom de George Lewis, résidant près de Belden, Texas, a été lynché hier soir, pour avoir empoisonné le puits de William Shaw.

Nouvelle récolte de coton.

St-Louis, Mo., 24 juillet—La première balle de coton, nouvelle récolte, a été envoyée hier à Austin, Texas. La récolte de coton au Texas, cette année, sera probablement de deux millions de balles si la récolte de maïs promet d'être énorme.

Boîte de rire du *Journal des Abrutis*:

Prenez un épicier; faites-en un maire, embêtez-le, donnez-lui du fil à retordre et vous aurez non plus un épicier mais un maire-cié.

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

[illegible]	[illegible]	[illegible]

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

LOUISVILLE AND NASHVILLE.

Arrivée.		Départ.	
No 2 Lim. Ex.	7:00 am	No 4 Fast Mail	7:00 am
No 8 Coast	[illegible]	No 6 Coast	3:40 pm
No 1 Fast Mail	7:30 pm	No 1 Lim. Ex.	9:15 pm
No 7, Exc. di manche	9:30 pm	No 5, Exc. di manche	7:30 am

ILLINOIS CENTRAL.

Arrivée.		Départ.	
No 1 Passen.	11:00 pm	No 2 Passen.	9:15 am
No 3 Chic. and St-L. Lim.	7:30 am	No 4 St-Louis and Chic. Ex.	5:40 pm
No 5, Exc. di manche	9:40 pm	No 6, Exc. di manche	7:30 am

TEXAS AND PACIFIC.

No 53 California [illegible]	7:00 pm	No 51 California [illegible]	8:40 am
No 55 R. R. Local	10:25 am	No 56 R. R. Local	5:50 pm

QUEEN AND CRESCENT ROUTE.

No 1 Limited	11:00 am	No 2 Limited	8:35 pm
No 3 Fast line	6:30 am	No 4 Fast line	7:15 am

LOUISVILLE, NEW ORLEANS & TEXAS.

No 1	9:00 am	No 2	8:00 pm
No 3	[illegible]	No 4	[illegible]
No 5	10:15 am	No 6	5:15 pm

SOUTHERN PACIFIC COMPANY, MORGAN LINE.

No 19 Coltée	9:10 pm	No 20 Coltée	[illegible]
No 17 Local	9:10 pm	No 18 Local	7:30 pm

NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD.

[illegible]

EAST LOUISIANA R. R.

[illegible]

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur.

JEUDI, 25 JUILLET 1889.

Bayou Goula—WHISPER, à 12 m.
Bayou Lafourche—LAFOURCHE, à 5 p m
Bayou Lafourche—ALICE LEBLANC, à 5 p m

VENDREDI, 26 JUILLET 1889.

Bayou Sara—JESSIE K. BELL, à 5 p m
Pointe Houmas—MABEL COMEAUX, à 11 a m
Bayou Sara—NEPTUNE, à 11 a m

Fleuve et rivières.

Memphis, 24 juillet, soir.—Le fleuve a baissé de 8 pouces. Temps couvert et chaud. Départ, City of Baton Rouge pour St-Louis; John Gilmore et barges pour la Nlle-Orléans à 5 p m.

Cairo, 24 juillet, soir—Le fleuve a 21 pieds 2 pouces et monte. Temps couvert et doux. Pas d'arrivages ni de départs.

St-Louis, 25 juillet—Le fleuve a 11 pieds et baisse. Temps pluvieux et désagréable. Arrivés, City of Providence de Natchez. Départ, City of St-Louis pour la Nlle-Orléans.

Louisville, 25 juillet—La rivière est stationnaire—7 pieds 8 pouces aux chutes, 9 pieds 9 pouces dans le canal. Temps couvert et agréable.

Louisville, 24 juillet, soir—La rivière est stationnaire—6 pieds 8 pouces dans le canal, 7 pieds 6 pouces aux chutes. Temps couvert.

Evansville, 24 juillet—La rivière a 14 pieds 8 pouces et monte. Temps pluvieux.

Cincinnati, 24 juillet—La rivière a 23 pieds 2 pouces et baisse. Temps couvert, thermomètre 72.

Wheeling, 24 juillet—La rivière a 7 pieds 9 pouces et baisse. Temps clair.

Les Passes.

Port Eads, 24 juillet, 6 p. m.—Vent du sud-ouest. Arrivés, à 12:30 p m, steamship Professeur Morse, capitaine [illegible]. Sortis, à [illegible], steamship anglais Nymphea, capitaine [illegible], steamship Amelia pour Hambourg, via Newport News; [illegible] pour New York.

Marchés.

Paris, 24 juillet—Les rentes 3 pour cent 83 francs 72 1/2.

Londres, 24 juillet, 4 p m—Consols à la [illegible] 98 9/16 au comptant et à terme.

Havane, 24 juillet—Or espagnol 237 1/2 à 237 1/2. Change ferme. Sucre calme.

New-York, 24 juillet—Coton ferme. Middling Uplands 11 1/2. Middling Orleans 11 1/2. Ventes 241 balles.

Futurs calmes à l'ouverture.

Livraison en juillet 10.47, août 10.50, septembre 10.13, octobre 9.93, novembre 9.86, décembre 9.86, janvier 9.92, février 9.97, mars 10.04, avril 10.12, mai 10.20, juin 10.27.

BULLETIN MARITIME.

MERCREDI, 24 JUILLET 1889.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Steamship (ital) Jos. Oteri, Jr, DeLano, Truxillo.
Steamship (am) City of Dallas, Reed, Puerto Cortes, via Belize.

ARRIVÉS.

Steamship Professor Morse, Banks, Puerto Cortes, via Belize.

A LA QUARANTAINE.

Steamship (ang) Nymphea, Hendall, Cardiff, via la Havane.

BATEAUX A VAPEUR.

Mabel Comeaux, Vorhies, Donaldsonville.
Warren, Bateman, Grand Lake.
Assumption, Aiken, Bayou Goula.
Longue Juana Sankes, Grand Isle.
Longue Two Brothers, Haut du Fleuve.

EXPORTATIONS.

PUERTO CORTES, VIA BELIZE ET LIVINGSTON—par steamship City of Dallas—[illegible].

IMPORTATIONS.

HAVANE—par steamship Hutchinson—[illegible] [illegible] 120,000 cigares, 187 balles tabac, 1 caisse [illegible] 150 caisses cigarettes, 2 [illegible]. De Key West—1 caisse cigares.

PUERTO CORTES—par steamship Professor Morse—21,000 régimes figues bananes, 6000 cocos, 5 [illegible].

Arrivages de produits.

DONALDSONVILLE—par steamer Mabel Comeaux—1 barile mélasse, 115 sacs de [illegible] et fret assorti.

GRAND LAKE—par steamer Warren—[illegible] barils sucre, 1429 sacs graine coton, [illegible] fret assorti.

BAYOU GOULA—par steamer Assumption—Fret assorti.

HAUT DU FLEUVE—par longue Two Brothers—[illegible] barils melons.

Par les chemins de fer.

NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD—[illegible] sacs riz brut et fret assorti.

SOUTHERN PACIFIC RR. COMPANY—[illegible] boucauts sucre, 10 barils sucre, 348 sacs riz brut, 50 barils vin, 1 demi-barils vin, 1 caisse vin, 1 caisse eau de vie et fret assorti.

ILLINOIS CENTRAL RAILROAD—Fret assorti.

TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—[illegible] sacs tourteaux et fret assorti.

LOUISVILLE AND NASHVILLE RR.—[illegible] boucauts tabac et fret assorti.

LOUISVILLE N. O. & TEXAS RAILROAD—[illegible] balles coton et fret assorti.

N. ORLEANS & NORTHEASTERN RR.—Fret assorti.

Liste des navires partis pour ou de Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.

Steamship El Paso, Quick .... parti 20 juillet
Steamship Hudson, Freeman .... parti 20 juillet
Steamship Morgan City, Gardner .... parti 24 juil
Steamship Progress, Phillips .... parti 20 juillet

BALTIMORE

Goelette Arizona, [illegible] .... [illegible]

LIVERPOOL.

Steamship Australian, Peter .... parti [illegible] juin
Steamship Venezuelan, Brighton .... parti [illegible]
Steamship Floridian, Sandry .... parti [illegible]
Steamship Astor, James .... parti [illegible]
Steamship Caribbean, Daniel .... parti [illegible]
Steamship Bernard Hall, Alexander .... parti [illegible]
Steamship Discoverer, Hughes .... parti 6 juillet
Steamship Counsellor, Long .... parti [illegible]
Steamship Inventor, Jones .... en charge, 6 juillet
Steamship Editor, Chandler .... parti [illegible]
Steamship Californian, Pickthall .... parti [illegible] juin

HAMBOURG.

Navire Stephan, [illegible] .... parti 12 juin

ARCHANGEL.

Steamship Louisiana .... parti 10 juin

RIO DE JANEIRO.

Navire Amalia, [illegible] .... parti 20 juillet
Barque Montado XI, [illegible] .... parti [illegible]

ETAT DE SITUATION SEMESTRIEL

—DE LA—

Banque Nationale de la Louisiane

DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires, le 31 décembre 1888.

ACTIF.

Prêts et escomptes	$3,067,470 60
Bons des Etats-Unis, valeur au pair	50,000 00
Bons consolidés de la Louisiane et bons à prime, cours du marché	344,262 21
[illegible]	12,450 00
[illegible]	128,409 71
Trésorier des Etats-Unis	2,250 00
[illegible]	342,317 43
[illegible]	1,322,050 00
[illegible]	[illegible]
[illegible]	448,945 15
	1,712,302 15
Total	$4,804,532 15

PASSIF.

Capital-actions	$500,000 00
Fonds de surplus	150,000 00
	650,000 00
Profits nets non divisés sujets aux dividendes	87,012 32
[illegible]	45,000 00
[illegible]	3,962,000 [illegible]
[illegible]	[illegible]
Dividendes non payés	[illegible]
	$4,804,532 15

A une réunion du Conseil de Direction, [illegible] dividende de CINQ POUR CENT a été déclaré, [illegible].

J. M. WALMSLEY, Président.
[illegible], Vice-Président.
[illegible], Caissier.

Portraits au Crayon

[illegible]

40 rue Toulouse.

VENTES A L'ENCAN.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux cottages doubles,

Nos 26 et 28 rue Delarunde, dans le Cinquième District, près du débarcadère du Ferry de la rue du Canal.

Succession de Veuve Benjamin Bosse.

A l'encan pour du comptant.

PAR BRIGNONI & BLAKELY, ALBERT Brignoni, Encanteur—Bureau: Nos 36 et 38 rue Royale—SAMEDI, 24 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 9 juillet 1889, Dossier 27,275, il sera vendu à l'encan, pour le compte de la succession de Veuve Benjamin Bosse, décédée, les propriétés ci-après décrites, à savoir:—

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le cinquième district de cette ville, dans l'ilet numéro neuf, borné par les rues Delarunde, Bouny, Villeré et Ségnis, les dits lots sont désignés par les lettres A et B, et se composent des lots 7 et 8 et mesurent, conformément à un croquis dressé par Geo de Armas, voyer, le 13 juillet 1889, comme suit: le lot A mesure 27 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Delarunde sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage double en bois avec 4 chambres à coucher, cave, cuisine, hangar, et connu par le numéro 28 de la rue Delarunde.

Le lot "B" mesure 36 pieds de face sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage double en bois avec 6 chambres, cuisine, grande cave, hangar, etc., connu comme le No 26 de la rue Delarunde.

Conditions—Comptant, en payant les titres; paiement des taxes de l'année 1889 en sus du prix d'enchère.

Actes de vente pardevant John R. Legier, notaire, aux frais des acquéreurs.

20 juil—20 27 août 3 10 17 24

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

POUR OPERER UN PARTAGE,

Les maisons de résidence,

doubles, de choix, en bois et à deux étages, 102 et 104 rue Félicité.

In re Mme Marie Harvey vs. Henry Harvey et als.

Nos 20,017 et 19,569—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division "B".

PAR MACON, PAUL & ROBINSON — ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet, SAMEDI, 27 juillet 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement rendu le 12 juin 1889 et signé le 21 juin 1889, par l'honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division "B", il sera vendu à l'encan, pour opérer un partage, la propriété suivante, savoir:

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le carré d'ilet borné par les rues Félicité, Ste Marie, Laurel et Annonciation, mesurant au plat ci-annexé, 25 pieds de façade rue Félicité, sur 161 pieds, 2 pouces, plus ou moins, sur la ligne la plus rapprochée de la rue Annonciation, et 160 pieds, 1 pouce et 5 lignes sur la ligne du côté de la rue Laurel. Le tout, plus ou moins, formé du terrain No 12 et d'une portion du terrain 13 étant 8 pieds du terrain contigu No 12 et une partie des terrains Nos 7 et 8 comme c'est indiqué sur un plan annexé à un acte d'Albert Dupaisan & Bourgeois Fratt, passé par-devant A. Bendernagle, ancien notaire, le 5 mai 1856. Les améliorations consistent en une vaste maison de résidence double, en bois, commode et bien construite désignée par les Nos 102 et 104 rue Félicité.

Conditions de la vente.—Un tiers comptant et le reste payable à crédit en un et deux ans, en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement. Les billets seront divisés en coupons à la convenance des parties intéressées. Les améliorations devront être assurées jusqu'à l'acquéreur et la police d'assurance transférée au vendeur.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Bernard Titche, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.

23 juin—30—juil 6 13 20 27.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le nouveau et joli cottage No 13 rue St-Antoine, entre North Rampart et Bourgogne.

5 actions du Mutual Building and Homestead Association.

Succession de Frank Lemonette.

No 27,344—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 3 août 1889, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à des ordres de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté respectivement le 25 juin 1889 et le 27 juin 1889, pour le compte de la dite succession de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre A, dans l'ilet borné par les rues St-Antoine, Nord Remparts, Bourgogne et Bourbon, (anciennement Bagatelle) et mesurant 27 pieds 7 pouces de face à la rue St-Antoine, sur 155 pieds et 7 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, en mesure anglaise; d'après un plan fait par Arthur de Armas, architecte-voyer de la ville, en date du 21 février 1887, et annexé à un acte passé pardevant M. T. Duarte, notaire, le 25 mars 1887.

Les améliorations consistent en un nouveau et joli cottage connu comme le numéro municipal 13 rue St-Antoine, ayant six chambres, corridor, cave, lieux d'aisance, etc.

—Aussi—

5 actions (certificat No 396) du Mutual Building and Homestead Association, série quatre, représentant $[illegible] jusqu'au 3 juin 1889.

Conditions—Pour les actions, comptant à l'adjudication. Pour la propriété, l'acquéreur assumera le paiement de deux billets hypothécaires, chacun pour la somme de quatre cents dollars, daté du 26 janvier 1887, payables respectivement un et deux ans après leur date, portant intérêt au taux de huit pour cent par an à partir de la date jusqu'à paiement final; le restant de l'adjudication comptant.

L'intérêt sur les billets sera assumé par l'acquéreur, au cas du prix de son adjudication.

Acte de vente pardevant Jas. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

26 juin—29 juil 6 13 20 27 août 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une maison en bois à deux étages avec deux corps-de-logis dans le Premier District.

Coin des rues Gravier et St-Jane.

Succession de Luke Mahoney et Honora Mahoney, sa femme.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 3 672.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, le 3 août 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 25 juin 1889, pour compte de la dite succession, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville désigné par le No 23 dans l'ilet borné par les rues Gravier, Commune, St-Jane et Solivar, sur un plan dressé par Kroll & Werner, arpenteurs, daté le 17 mars 1848, déposé au bureau de Chas Graham, ex-notaire en cette ville; le dit lot forme l'encoignure des rues Gravier et St Jane, et mesure 32 pieds 7 pouces de face à la rue Gravier, sur 110 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages avec double corps de logis, avec quelques huit chambres, tout en ardoises, une cuisine à deux étages ayant huit chambres, citerne, lieux d'aisance, etc.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a, à un crédit de 1 et 2 ans représentée par des billets de l'acquéreur portant huit pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à paiement garantie par le lien du vendeur et hypothèque spéciale avec toutes les clauses usuelles sur la propriété vendue.

Acte de vente pardevant F. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

30 juin—30—6 13 20 27 juil—3 août

PAR STEPHEN J. DERBES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains de choix sur lesquels on peut bâtir dans le Sixième District.

Interdiction de Veuve Jos. Allen.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division D.—No 15,353.

EN VERTU D'UN ORDRE DE VENTE à moi dirigé par l'honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, en date du 3 mai 1889, je procéderai à la vente à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, SAMEDI, 27 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite—

Deux certains terrains situés dans le Sixième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Pitt, Prytanée, Berlin et l'avenue Napoléon, désigné sur un plan de D. H. Bremen, député voyer, en date le 20 mai 1889, et annexé en mon bureau comme les terrains A et B.

Le terrain A mesure 43 pieds 10 pouces et 4 lignes de façade avenue Napoléon, sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et forme l'angle de la rue Napoléon et de la rue Pitt. Le terrain B est contigu au terrain A, et mesure 43 pieds 10 pouces et 4 lignes Napoléon avenue sur 150 pieds de profondeur sur la ligne latérale du terrain A, sur la ligne du côté de la rue Prytanée 150 pieds de première profondeur, puis le terrain s'élargit de 14 pieds 3 pouces, puis s'élargit encore de 30 pieds, 5 pouces, 27 pieds 1 pouce et 4 lignes à la ligne latérale. Les dits terrains A et B étant composés des terrains 5, 6, 7 et 8, plan de A. L. Pelte, voyer, en date du 5 février 1849.

Conditions—Comptant après transfert des titres. L'acquéreur paiera les taxes de 1889, et un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Alphonse B. Phillips, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STEPHEN J. DERBES, Encanteur.

23 juin—26 30—juillet 6 13 20 27.

Succession de Peter Borbetch.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,253—Division [illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivent le présent avis, les raisons qu'ils peuvent avoir [illegible] par la Veuve de Pierre Borbetch, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués [illegible] au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LEDEMAN, Greffier.

11 juil—11,16,20

PAR W. I. HODGSON.

Meubles de Maison et Effets Mobiliers.

Succession de Matthew Cunningham, décédé.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS, encanteurs—Bureau No 13 rue Carondelet—VENDREDI, 2 août 1889, à 10 heures 30 minutes a. m., au local No 92 rue Enghein, entre les rues Dauphine et Royale, dans le Troisième District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B," daté le 2 mai 1889, Dossier No 8467, pour le compte de la succession de Matthew Cunningham, décédé, il sera vendu à l'encan—

Un lot de meubles de maison et effets mobiliers, le tout contenu dans le local ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

25 juil—23 26—2 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans le Troisième District,

Nos 30 et 32 avenue Lafayette, entre Royale et Dauphine.

Mme M. Cunningham vs Nicholas Schoen, tuteur datif, etc., Dossier No 27,300.

A un crédit de longue échéance.—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 17 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un arrêt de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, actuellement en congé, en date du 15 juillet 1889, Dossier No 27,300, dans l'affaire de Mme M. Cunningham vs Nicholas Schoen, tuteur datif, etc., à l'enchère publique, il sera vendu:

Sur l'avenue Lafayette.

Deux terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville, carré d'ilet borné par les avenues Lafayette, ci-devant rue English, Washington, ci-devant la rue Poete et les rues Royale et Dauphine, ci-devant Casacalvo et Dauphine, et devant Grands-Hommes, désignés comme les terrains 3 et 4 contigus l'un à l'autre, et mesurant:

Le terrain No 3 mesure 23 pieds 10 pouces de façade avenue Lafayette, 36 pieds de largeur à l'arrière; sur une profondeur de 82 pieds, 11 pouces et 4 lignes sur le côté le plus rapproché de la rue Dauphine, et 83 pieds du côté du terrain No 4.

Le terrain No 4 mesure 23 pieds 10 pouces de façade avenue Lafayette, 32 pieds de largeur à l'arrière, sur une profondeur de 83 pieds du côté du terrain No 3, et 72 pieds 5 pouces et 5 lignes de l'autre côté, celui de la rue Royale.

Le tout selon un plan de Hunter Stewart, sous-voyer de la ville, plan que l'on pourra voir sur les lieux de la vente.

Les améliorations sont les suivantes:

Sur le terrain No 3 il y a un Cottage en bois recouvert en ardoises, ayant 5 chambres, et une bâtisse de 2 étages en bois ayant 6 chambres, 2 citernes et un puits; il y a le gaz dans toute la maison, une grande chambre à hangar et une cour bien pavée, terrain élevé et bien drainé, valant de $15 à $20 par mois.

Sur le terrain No 4, il y a un grand moulant en bois, occupé par la Brasserie Southern comme bureau et comme réfrigérateur de bière, écuries et remises avec cour pour chevaux, wagons, etc., donnant $12 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente, et toutes les clauses usuelles de sécurité; 10 pour cent à payer comptant sur les lieux; les acquéreurs assument les taxes de 1889 en sus des enchères.

Les actes de vente pardevant J. Numa Augustin, notaire, aux frais des acquéreurs.

17 juil—17 21 28 août 4 11 17

PAR JAS P. GUINAULT.

Résidence en briques, à étages, rue Bienville No 162, entre les rues Remparts et Bourgogne.

Résidence en briques, à étage, avec mansardes, rue Julie No 241, entre les rues Baronne et Dryades.

Succession de Jean Menestes.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 27,162.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 17 août 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 16 juillet 1889, les propriétés suivantes, appartenant à la succession ci-dessus—savoir:—

1° Un lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Julie, Girod, Baronne et Dryades, mesurant 25 pieds de face à la rue Julie, sur 95 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles, avec l'usage d'un passage en allée entre la propriété courant sur la Julie à l'usage de la dite propriété et celles adjacentes. Ensemble, une résidence en briques avec mansardes, ayant au rez-de-chaussée vestibule, salon double avec porte à coulisse et plusieurs chambres à coucher, cuisine et dépendances. Une autre bâtisse en brique à étage, attenant à la maison principale, de quatre chambres, citernes, lieux d'aisance, hydrant, cour briquetée, etc.

2° Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Conti, Bourgogne et Remparts, mesurant 26 pieds 2 pouces de face à la rue Bienville sur 119 pieds 2 pouces, plus ou moins, de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble, une maison en briques à étage ayant au rez-de-chaussée, un corridor et deux chambres avec porte à coulisse et plusieurs chambres à coucher. Une autre bâtisse en briques à étage dans la cour de huit chambres, hydrants, cour briquetée, citerne, etc., etc. Le tout d'après les plans qu'on peut examiner à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant A. Darbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acheteurs.

17 juil—17 20 27—3 10 17 août

Résidence à étage rue des Français No 24, près du Marché Français.

Succession d'Eulalie Laborde, épouse de E. Gj Sanders.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 6960.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 27 juillet 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 juin 1889, la propriété suivante:

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Français, Esplanade, Chartres et Decatur, mesurant 24 pieds 7 pouces 4/8 de ligne de face à la rue des Français sur une profondeur de 121 pieds 10 pouces 5/8 de ligne.

Ensemble une résidence à étage avec cour, lieux d'aisance, citerne, cour briquetée, hydrant, etc., etc.

Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Une moitié ou davantage comptant à l'option de l'acheteur et la balance à un an de crédit en un billet garanti par hypothèque, portant 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.

L'acquéreur assumera les taxes pour l'année 1889. 10 pour cent comptant sera exigé de l'acquéreur sur le prix d'acquisition.

Acte de vente pardevant Jas. Duvignenad, notaire.

26 juin—26 29—6 13 20 27 juillet

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

PLACEMENTS DE CHOIX

Près du Upper Magazine Market.

Bon emplacement d'affaires et résidence,

Coin des rues Magazine et Milan.

—ET LE—

Cottage désirable,

No 67 rue Milan, près Magazine.

A des conditions faciles.

SUCCESSION DE BERNARD BRINK.

No 4,901—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS. George G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 170 rue Commune.—SAMEDI, 17 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la même Cour, Division A, en congé dans le moment, daté 12 juillet 1889, rendu dans la dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° L'emplacement de choix pour affaires et résidence, encoignure nord-ouest des rues Magazine et Milan, dans l'ilet borné par les rues Camp et Marengo, ayant un large hangar de face et sur le côté, maison à deux étages au fond, contenant en tout six chambres, citerne, hangar et cour. Le lot mesure 30 pieds de face à la rue Magazine par 120 pieds de profondeur et face à la rue Milan. Le tout est loué à raison de $340 par an. C'est une occasion rare pour un homme entreprenant, étant propre pour commerce de détail.

2. L'attrayant cottage simple, en bois, connu comme le numéro, No 67 rue Milan, entre Magazine et Camp, dans le même District et ilet et à l'arrière de la propriété précédemment décrite, retiré de la banquette, ayant une jolie galerie sur la façade, salon, salle à manger, chambres à coucher, cuisine, galerie de côté, grand hangar, cour, etc. Le terrain mesure 30 x 120, permettant une grande cour. Désirable pour résidence ou comme placement avantageux.

Les deux propriétés ci-dessus sont près du marché Magazine supérieur, églises et écoles, et dans un quartier le plus commercial et agréable du Sixième District; deux lignes de chars urbains passent devant.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste, s'il y en a, à 1 et 2 ans de crédit par billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes autres clauses de sécurité. On exigera un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant J. D. Taylor, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

14 juil—14 2[illegible] 27—3 10 17août

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 28,364—Division B—The Standard Music and Litho. Photo. Company vs. ses créanciers—Ordre de Cour—On vue de la requête et du bilan de la Standard Music and Litho. Photo. Co. et G. V. Grossel, Hermann Wehrmann et Louise Dobson, comme propriétaires et associés et individuellement, qui tenu et convoqué pardevant W. Emmett, notaire, en cette ville, le LUNDI, 5 août, à 11 heures a. m., dans le but d'être un syndic des créanciers des insolvables dans cette affaire et de voter sur toutes autres affaires qui leur seront soumises.

Nouvelle-Orléans, 11 juillet 1889.

FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. HANKIN, Député greffier.

12 juil—[illegible]

MM. TEYTERAN FRERES, négociants à Bordeaux, font savoir au commerce des liquides à New-Orléans, qu'ils sont seuls et uniques propriétaires de la Marque Croix Blanche, Sauternes, Albin du Lesson, et qu'ils poursuivront ceux qui useraient [illegible] de la dite marque.

24 juil—[illegible]

PAR B. ONORATO,

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur dans le 1ère district, No 406 de la rue Annonciation, coin de la rue Première, à l'encan, à des conditions faciles.

Succession de Marie S. Righter.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.—No 27,292.

PAR B. ONORATO, Encanteur, bureau No 16 rue Bourbon.—SAMEDI, 24 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la dite cour, en date du 18 juillet 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le No 77, qui est borné par les rues Première, Deuxième, Annonciation et Chippewa, désigné comme le lot No 22 et mesurant 28 pieds 8 pouces de face à la rue Annonciation et ayant la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 124 pieds 3 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 23, et 123 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur et de face à la rue Première.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, le restant à un et deux ans ou à un an, au gré de l'acquéreur, la partie à crédit s'il y a, sera représentée par des billets d'acquéreur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente et garanti par privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue. L'acte de vente devant porter toutes les clauses usuelles de sécurité. La police d'assurance devra être transférée au porteur des dits billets; 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection. L'acquéreur assumera en sus du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1889.

Acte de vente pardevant F. Kershner, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis pour lier la vente.

24 juil—24 27—août 3 10 17 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur dans le Quatrième District, rue Joséphine, entre Levée et Rousseau.

A l'encan,—à des conditions faciles.

Succession de John Rapp.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.—No 22,860.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 16 rue Bourbon.—SAMEDI, 24 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la dite Cour, en date du 22 juillet 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances lui appartenant ou en dépendant en quelque sorte, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Levée, Adèle, Rousseau et Joséphine, désigné comme le lot No 3 sur un plan fait par H. Mackenson, voyer, ledit lot mesure 30 pieds de face à la rue Joséphine sur 60 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges et dépendances lui appartenant, situé dans le même ilet et désigné par le No 4 sur ledit plan fait par Mackenson, et mesure 30 pieds de face à la rue Joséphine sur 60 pieds de profondeur entre lignes parallèles et attenant à la propriété premièrement décrite.

Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans, ou un an de crédit, au gré de l'acquéreur, la portion à crédit devant être représentée par des billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 8 pour cent par an du jour de vente et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue. L'acte de vente devant porter toutes les clauses usuelles de sécurité. 5 pour cent d'honoraires d'avocats en cas de poursuites pour enforcer la collection. Les améliorations devant être assurées et les polices transférées aux détenteurs des billets. Les acquéreurs devront payer en outre du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

L'acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs.

24 juil—24 27—août 3 10 17 24

PAR WARREN HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de Valeur, dans le Septième District.

Succession de E. A. Borne et de sa femme, tous deux décédés.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Dossier No 27,116.

PAR WARREN HOMES, encanteur, bureau No 9 rue Carondelet.—SAMEDI, 17 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant en l'absence de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile pour la paroisse d'Orléans, Division E, absent par congé, en date du 15 juillet 1889, dossier No 27,116, dans l'affaire de la succession de E. A. Borne et femme, décédés, il sera vendu à l'encan—

Trois lots de terre de valeur, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de cette ville (Carrollton), dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Leonidas, Zimpie et Fourth, ilet No 125, et désignés par les Nos 6, 7 et 8. Lesdits lots de terre sont contigus et mesurent chacun trente (30) pieds de face à la rue Jefferson, sur cent cinquante (150) pieds de profondeur, entre lignes parallèles, conformément à un plan dressé par Hunter Stewart, arpenteur, en date du 3 de juillet 1889.

Les améliorations comprennent un cottage en bois pour résidence avec vestibule dans le centre, quatre ou cinq chambres, et de vastes dépendances.

Conditions: Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt, et toutes les clauses ordinaires de garantie.

Acte de vente pardevant Fred Dinkel, notaire, aux frais de l'acquéreur qui devra payer les taxes dues et exigibles en 1889.

17 juillet—17 21 28—6 11 17 août

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

George M. Salkeld, Mme Fanny Frerot, légataire, usufruitier, vs Wm A. Frerot et Frederick G. Frerot.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 3,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 27 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts des défendeurs Wm A. Frerot et Frédérick G. Frerot dans la succession de leur défunt père, feue Mme Fanny Frerot qui consistent en:

1. de la partie indivise de deux neuvièmes de la propriété ci-après décrite:

1° Les lots 11 à 21 inclusivement, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Baronne, Première et Deuxième, lesquels suivant un plan de Hugh Grant, voyer, en date du 9 mars 1849, déposé dans les archives de Adolphe Mazureau, notaire; les lots 12 à 20 inclusivement, mesurant chacun vingt-huit pieds un pouce et trois lignes de face sur la rue Baronne par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot 11 mesure trente pieds de face à la rue Deuxième par cent vingt-six pieds six pouces de profondeur, et le lot 21 a trente pieds de face à la rue Première sur cent vingt-six pieds six pouces de profondeur.

2° Quatre-vingt dix pieds de la portion de façade des lots 5 à 9 inclusivement, dans le même ilet, lesquels cinq lots suivant le même plan, mesurent chacun vingt-huit pieds un pouce et 6 lignes, chacun vingt-huit pieds un pouce et 2 lignes, les lots 7, 8 et 9 ont chacun vingt-huit pieds un pouce et trois lignes, tout de façade sur la rue Carondelet, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles; les portions des dits lots dont les deux neuvièmes doivent être vendus étant de quatre-vingt dix pieds de façade à la rue Deuxième, sur cent quarante pieds six pouces et une ligne de profondeur et de face à la rue Carondelet.

3° Le lot No 4 dans l'ilet borné par les rues Orléans, Quatrième, Washington et Chestnut, ainsi désigné sur un plan annexé à un acte pardevant Félix Grima, notaire, en date du 29 mai 1861, lequel lot No 4 mesure cinquante-un pieds six pouces et trois lignes de face à la rue Orléans, sur cent vingt-huit pieds deux pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

II. De la partie indivise de cinq neuvièmes de deux lots de terre, dans le Septième District, Nos 270 A et 270 B, bornés par l'avenue Canal ou Carrollton et les rues Dublin, Salsièmes et Dixseptième; le No 270 A est borné par l'avenue Canal, les rues Dublin, Saintième et Stéphanie, et le No 270 B par l'avenue Canal, les rues Dublin, Dix-septième et Stéphanie.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

CHAS. W. BROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

24 juin—26—juillet 1 5 12 22 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée formant l'encoignure des rues Royale et Hôpital.

Mme Veuve B. Tudury vs. Veuve et héritiers de F. Dugourge.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,250—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Place Commercial, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, Hôpital, Ursulines et Bourbon, formant le coin des rues Hôpital et Royale, et mesurant vingt-cinq pieds six pouces de face à la rue Royale sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue Hôpital. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sans exception ni réserve. Etant la même propriété acquise par feu François Dugourge par achat des légataires de feu Gilbert Gabriel d'après un acte passé le 16 octobre 1856, pardevant Octave Dabezies, ci-notaire public.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. BROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

24 juin—26—1 5 12 22 27 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur, formant l'encoignure des rues Remparts et François, dans l'ilet borné par les dites rues et les rues Bourgogne et Union.

M. Bell vs. Joseph Gendusa, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,214—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 3 août 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Marigny, dans l'ilet No 270, borné par les rues Remparts (anciennement Amour), Bourgogne (anciennement Craps), François et Union, mesurant vingt-six [26] pieds de face à la rue Remparts sur cent vingt-huit [88] pieds de profondeur et de face à la rue François, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., étant la même propriété acquise par Jos. P. Kaler, par acte pardevant Octave Bonnet, notaire, daté du 10 mai 1883.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. BROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

3 juil—[illegible]